

Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE:

Article 1er

Madame Nathalie MALBERT, Professeur des Universités à Bordeaux 1, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, les micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nathalie MALBERT demeure affectée au laboratoire de l'intégration, du matériau au système – IMS – UMR5218 – Bordeaux.

Article 2

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, Madame Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012

Le Président Alain FUCHS